

Chapitre III

Le lac Faguibine dans la crise du Nord Mali : Conséquences sur les sociétés, stratégies locales et réponses des opérateurs de développement



L'évolution de la mise en valeur du lac Faguibine est fortement liée à celle de la ressource « eau ». Toutefois, le fonctionnement actuel du système agraire a été également façonné par diverses politiques publiques et interventions extérieures qui ont bouleversé son organisation sociale. Aujourd'hui, les populations confrontées à un environnement devenu défavorable mettent en œuvre des stratégies de survie, c'est à dire des alternatives à leurs anciennes pratiques.

Pour comprendre l'influence des différents facteurs d'évolution du système agraire nous avons opté pour une analyse chronologique. Dans un premier temps, nous exposerons comment l'Histoire a mené la région jusqu'à la rébellion de 1991, et comment les rapports sociaux intra et inter-communautaires ont été modifiés suite aux traumatismes des sécheresses, de la diminution du plan d'eau et du conflit armé.

Dans un second temps, nous présenterons les stratégies mises en œuvre par les populations locales. Ensuite, l'impact des interventions des organismes internationaux et des ONGs sur le milieu et ces stratégies sera étudié afin de dégager les principaux axes de développement local et de construire des propositions d'actions pertinentes pour VSF.

I. Les facteurs de l'évolution agraire

La crise du Nord Mali est une conséquence des politiques publiques du XX^{ème} siècle et événements climatiques graves qui ont progressivement déstabilisé l'organisation sociale traditionnelle de la région⁶⁸.

⁶⁸Cf. annexe 3 pour quelques références historiques.

1.1. Les conventions coloniales : des conséquences encore visibles aujourd'hui

L'administration coloniale arrive dans la région de Goundam en 1894. Devant faire face à de nombreux affrontements ethniques, elle entreprend **une politique de pacification** basée sur l'établissement de conventions de territoire et **une politique de sédentarisation des communautés pastorales** via la scolarisation « moderne » et forcée des enfants touaregs (Ag Foni, 1991).

Au départ, l'administration coloniale s'intéresse peu aux problèmes fonciers, la maîtrise de la terre est laissée aux chefferies locales. Puis, progressivement, les administrateurs comprennent l'enjeu que représente le contrôle du territoire, qui leur permet de maîtriser et de négocier avec les populations. Par les décrets de 1906, le gouvernement français autorise l'administration coloniale à **établir des conventions territoriales donnant le droit d'usage des terres aux chefs de tribu et de village** (Touré, 2002). Les conventions (cf. encadré 3-1) visent d'une part à restaurer un climat de paix entre les différents groupes sociaux (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs), en confirmant les règles et usages coutumiers (Touré, 2002 et Traoré, 1991), et d'autre part à améliorer le contrôle des déplacements des nomades.

Encadré 3-1 : L'objet des conventions coloniales

Les conventions coloniales n'ont pas modifié la gestion coutumière des ressources naturelles, mais elles portent sur la répartition et l'attribution des territoires aux différentes ethnies qui vivent et mènent leurs activités traditionnelles sur ces territoires. La gestion des différentes ressources naturelles est alors laissée à la charge des chefferies locales selon la coutume.

Généralement, ces conventions sont relatives à la répartition des diverses ressources naturelles et aux types d'accès :

- la délimitation des zones de parcours et la distribution de laissez-passer ;
- la répartition des terres de culture ;
- la propriété des puits ;
- et enfin les transactions au sujet des terres de culture ou des terrains à usage d'habitation.

Il est difficile de dégager une ligne directrice qui aurait régi l'élaboration des conventions. Leur analyse montre qu'elles ont souvent été rédigées de manière opportuniste pour apaiser des tensions entre différentes fractions nomades et/ou avec l'administration coloniale. On constate aussi qu'elles ont souvent appuyé certaines fractions au détriment d'autres.

Par exemple, à la suite de l'ouverture du poste militaire de Goundam, au début du XX^{ème} siècle, le chef de la tribu guerrière Kel-Antessar s'est vu déléguer la gestion de l'ensemble du Nord Faguibine (domaine d'*Affala*, cf. chap. I, IV.3.2.). En contre partie, l'administration coloniale se garantit protection et paix dans la zone. Le chef de tribu a d'ailleurs donné la promesse d'obliger 20 000 Tamacheqs Blancs et Noirs à se sédentariser.

« Dans la convention, les anciens droits établis sur ces terres ont été confirmés et consacrés aux Kel-Antessars. Le régime était des terres collectives, dites Beït-el-manes⁶⁹ de la tribu Kel-Antessar,

⁶⁹ Cf. chap. I, IV.3.1 et IV.3.2

seule bénéficiaire. En plus, ces terres ont fait l'objet d'une distribution et attribution de terres de culture à toutes les fractions et débés du Nord Faguibine. » (Mohamed El Mehdi Ag Attaher El Ansari, ancien Chef de Tribu Kel-Antessar, 26/07/2003).

Ainsi, dans de nombreux cas, certaines conventions ont, suivant la volonté du colonisateur, octroyé à des tribus de véritables monopoles sur certaines zones. Ces documents fonciers perdurent encore aujourd'hui. **Par ailleurs, la distinction socio-spatiale, ainsi induite, entre la rive Nord nomade et la rive Sud sédentaire n'a pas favorisée la stabilité sociale** (cf. chap. II, IV.2.2.). L'histoire récente du Faguibine est fortement marquée par cette opposition nomades/sédentaires. Enfin, ces conventions, de par leur interprétation et leur application, limitent l'accès à la terre de certains groupes vulnérables et contribuent à **perpétuer des pratiques « féodales »** (souveraineté des ethnies maîtres sur les ethnies captives).

1.2. Après l'indépendance : l' échec des réformes agraires

Comme nous l'avons vu, des rapports d'allégeance unissent les principaux groupes ethniques à une classe servile qui exploite les terres à la place du maître (cf. chap. I, IV.3.1. et IV.3..2.). Les *Banias* (chez les Sonraïs) ou *Eklans* (chez les Tamacheqs), exploitent les terres pour le compte de leur maître et leur reverse une part de la récolte, c'est le système de métayage dit *farika jamna*. Cette situation propre au milieu saharien et sub-saharien perdure depuis des siècles.

Pourtant, à l'indépendance (1960), le nouveau gouvernement avec l'appui des autres civilisations sahariennes déclare la fin de l'esclavage, des *rezzous*⁷⁰ et des guerres de clans. **L'interdiction de toutes formes de domination et d'exploitation humaine transforme les fondements des sociétés sonraïes et tamachèques.** Parmi les esclaves libérés à cette période, beaucoup ont migré vers les villes (Mopti, Bamako) et vers l'étranger. Ce changement s'est révélé difficile dans la vie quotidienne des plus nobles puisque les femmes touarègues ont dû remplacer leurs esclaves pour les tâches ménagères (battre le mil, garder les enfants, etc.). C'est dans ce contexte de politique socialiste que le président Modibo Keita lance les projets de réformes agraires.

1.2.1. De nombreuses tentatives de réforme agraire

Le gouvernement malien qui souhaite rétablir une justice sociale et plus particulièrement faire disparaître le système de métayage à la base du fonctionnement de l' agriculture lance les premières ébauches de réforme agraire.

a. 1960-68 : Une première tentative avortée par le coup d'état militaire

En 1963, sous le régime de Modibo Keita, le gouvernement malien organise à Gao un séminaire dit de « Réforme Agraire ».

→ Un principe unique au niveau national mais des interprétations locales (d' après Traore, 1991)

A la suite de ce séminaire, trois orientations majeures sont adoptées :

- Le principe « **la terre appartient à celui qui la travaille** » exclue ainsi les propriétaires terriens non exploitants, qui doivent restituer une partie de la terre au profit de leurs métayers captifs.
- **Ce partage entre le métayer et le propriétaire de la terre doit être égalitaire.** Le champ cultivé en *farika jamna* sera partagé en deux parts : une part allant en tant qu'usufruit libre de redevance à l'ancien métayer, et l'autre part à l'ancien propriétaire terrien.
- **L'attribution des terres cultivables sera déterminée en fonction des besoins familiaux** et du nombre de membres actifs.

Au Faguibine, le commandant du cercle de Goundam, Jean Bolla Samaké, tente alors d'appliquer cette réforme. Les droits accordés par les conventions coloniales sont délaissés. L'abolition de

⁷⁰ Expédition organisée pour le pillage d'un tribu adverse.

l'esclavage est enfin visible via l'expulsion des propriétaires terriens. Le métayer reçoit alors la totalité des récoltes sur les terres qu'ils cultivent et les propriétaires ne peuvent pas protester. **Pour la première fois, les couches serviles des deux grands groupes sociaux dominants (Sonraï et Kel-Tamacheq) peuvent accéder à un droit autonome à la terre, mais le projet échoue.**

→ Une réforme difficile à mettre en œuvre localement

Dans les villages de Mbouna, Toucabangou et Bintagoungou, les limites entre les terres de culture du Nord et celles du Sud ont rendu les rapports sociaux très tendus. Les textes de réforme se révèlent alors difficiles à appliquer (cf. conflit autour de la ligne *Nouneye*, chap. II, IV.2.2.). Le commandant Samaké est alors obligé de recourir à la force et affecte un détachement militaire à Bintagoungou et à Mbouna. Sur la rive Nord, des notables de la tribu Kel-Antessar, grands propriétaires terriens réticents, sont même arrêtés et transférés à Goundam (Diarra, 1999).

En outre, le coup d'Etat de novembre 1968, symbole de l'échec de la politique socialiste de Keita, remet en cause l'ouvrage inachevé du commandant. Les propriétaires reprennent leurs terres et la font de nouveau exploiter par leurs métayers. De ce fait, **la stabilité sociale est d'ors et déjà fragilisée : des tensions naissent entre les anciens métayers captifs et les maîtres.**

b. 1968-72 : Fondation du régime militaire et succession de tentatives locales de réforme agraire

Le nouveau gouvernement laisse aux autorités locales la charge d'achever les réformes agraires entreprises auparavant. Ainsi, **les projets de redistribution foncière n'émanent que des personnalités politiques locales et le découpage n'est validé par aucune instance nationale.** Les commissions d'attribution sont placées sous l'autorité du chef d'arrondissement qui ne suivent les recommandations du Séminaire de Gao.

La succession des différents commandants de cercle et officiers militaires a alors entraîné une multitude d'ébauches de réforme qui ont finalement été avortées. Elles semblent avoir été conduites personnellement afin de laisser une empreinte dans l'histoire locale et d'accéder à un grade militaire plus avancé.

« Quand l'administration est venue pour la première fois, ils ont fait réunir tous les gens et ont demandé qui étaient les propriétaires des terres qu'on cultivait. Ils nous ont dit de garder les grains récoltés et de ne plus partager. C'était une campagne de sensibilisation, mais après un certain temps, après la récolte, le commandant du cercle ou le chef d'arrondissement, je ne sais plus, a annulé le programme. Puis, ils sont revenus, ils nous ont demandé le nom des propriétaires et ils sont allés les voir. Alors, sur 20 mètres de large, ce n'est qu'un exemple, ils donnaient 8 mètres et laissaient 12 mètres au propriétaire. Et là, tout le monde qui était dans les champs en a eu, mais ils ont encore annulé à cause des problèmes de corruption avec les Sonraïs et les Kel-Tamacheqs Blancs. Des Sonraïs ont gâté le chef d'arrondissement pour faire annuler le partage et ainsi la terre est restée la propriété des Sonraïs. Ensuite, ils sont revenus une troisième fois avec le propriétaire, cette fois, et ils ont demandé l'autorisation de faire le partage aux propriétaires et devant le chef d'arrondissement. Il y en a beaucoup qui ont refusé. Sinon, quand le propriétaire acceptait, ils donnaient de la terre sur les terres que tu travaillais. Ils nous ont donné moins de la moitié, et le reste était pour le propriétaire. » (chef du village de Alkamabangou dans la commune de Mbouna, 11/08/2003)

c. 1972-78 : La dictature militaire impose la Réforme Agraire de 1973

Face aux échecs successifs dans le cercle de Goundam, la dictature militaire commandite, en 1972-73, une dernière réforme agraire sous l'égide du Capitaine Abdramane Diallo. Le principe dégagé est alors **« la terre selon les besoins de chaque famille ».**

Le procès verbal de la réforme stipule : *« la distribution des terres qui allait concerner [les arrondissements] le Central, Farach, Gargando, Bintagoungou et Ras El Ma, ne consiste pas à déposséder les anciens terriens. Il est prévu 1 hectare par personne recensé dans la famille, lorsqu'il y a moins de terres donner 0,5 hectare ».* (cf. annexe 11, exemple de procès verbal déclarant les principes de la réforme agraire)

De ce fait, un premier recensement des terres est effectué en 1972, puis des commissions de distribution, comprenant des agents de l'Etat, sont créées dans la hâte afin d'entreprendre le partage des terres. Ces commissions ont procédé sans connaître les surfaces à distribuer ni les références géographiques des réformes précédentes. Ainsi, bien que les objectifs théoriques soient empreints, en théorie, de la même recherche de justice sociale qu'en 1963, ils n'ont pas été atteints cela a entraîné des troubles sociaux et de nombreuses revendications.

1.2.2. Les incohérences et la partialité de la réforme agraire de 1972

Par manque de rigueur et de cohérence, les commissions de distribution n'ont pas obtenu l'approbation et l'adhésion des populations. La réforme finale semble avoir été subie et imposée. Et la distribution des terres a été à l'origine de nombreuses inégalités (Traore, 1991) :

- Les distributions ont tenu compte des **familles présentes lors de la réforme et non de celles recensées dans les registres**. Certaines familles parties en migration saisonnière vers d'autres régions du pays se sont donc retrouvées exclues de la distribution.
- **De nombreux individus n'ont pas reçu de terres alors qu'ils étaient présents physiquement** lors des distributions.
- Tous les moyens ont été utilisés pour s'approprier des terres. Certains chefs de fraction avisés ont octroyé à leurs métayers et à tous les membres de leurs familles, la personnalité juridique pour pouvoir prétendre à des terres, afin de les récupérer ensuite. Certains enfants ont été recensés comme chefs de famille. Des étrangers à la zone ont pu, en corrompant des membres des commissions d'attribution, bénéficier de terres comme des fonctionnaires et des commerçants.
- Par ailleurs, **des chefs de village**, responsables de la chefferie de terre et membres des commissions, **ont occulté certaines parcelles à la commission pour en bénéficier plus tard**.
- Certains ont bénéficié de terres éloignées de leur village ou inexploitable, provoquant ainsi un déplacement massif des familles. Comme à Garbeye, village de métayers où familles ont reçu quelques *somboys* sur les terres d'Adermalène situées à 15-20 km de Garbeye.
- Enfin, **certaines propriétaires ont exercé un chantage auprès de leur métayer** pour qu'il refuse la parcelle de terre concédée. « *Sur les 40 à 60 somboys que le propriétaire avait, on en distribuait 3 ou 4, enfin jamais plus de 5 au métayer. Ensuite, le propriétaire venait chez nous et il donnait le choix entre accepter la terre distribuée et ne plus jamais cultiver ses terres par le métayage, ou refuser la terre de la réforme et continuer à être son métayer. Alors, les gens de Garbeye n'ont pas été assez malins, ils ont préféré travailler les 40 somboys du propriétaire et gardé le fruit de 20 somboys plutôt que de cultiver 5 somboys qui t'appartiennent mais qui ne sont pas assez pour faire vivre la famille.* » (habitant du village de Garbeye, commune de Mbouna, 11/08/2003).

1.2.3. Remise en cause de l'organisation sociale

La réforme a entraîné **des mutations sociales importantes**, parfois conflictuelles, puisque des anciens captifs sont devenus propriétaires terriens par la volonté de quelques personnalités politiques et de l'Etat. Même des femmes ont pu accéder à la propriété foncière. Ainsi, même s'ils n'ont pas été correctement appliqués, les principes d'égalité qui sous-tiennent ces réformes ont trouvé un écho parmi la population. **Ils ont remis en cause les anciennes hiérarchies sociales à caractère « féodal » et les équilibres séculaires entre les villages de sédentaires et les groupes nomades.**

La réforme a également provoqué **un morcellement excessif du foncier** accompagné de **l'émergence d'une population de « sans-terres »**. En voulant supprimer le métayage, l'Etat a plutôt renforcé son développement et incité l'émergence d'une classe métayère (demandeuse en terres à prendre en métayage). De plus, nombreux sont les anciens métayers, n'ayant pas reçu une superficie suffisante, qui doivent continuer à cultiver des parcelles selon le *farika jamna*.

Ainsi, même si la réforme avait des objectifs louables, qui ont permis à certaines familles d'accéder à la terre, elle n'a pas enrayeré le métayage et s'est révélée fortement inégalitaire. La protestation du chef de tribu Kel-Antessar est un témoignage des réactions locales : « *La soi-disante réforme agraire a vu son application sans que les conventions coloniales et actes administratifs qui régissent le régime des terres ne soient rendus caducs. [...] Cette réforme issue de slogans et de séminaires ne peut constituer un instrument efficace des règlements de conflits de terres, ni apaiser les tensions et agitations sociales. [...] Nombreux sont les 'pauvres' qui ont fini par perdre leurs parcelles par des actions contournées entre les mains des personnes bien assises. Cette situation a engendré le départ massif des populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.* » (Mohamed El Mehdi Ag Attaher El Ansari, ancien chef de tribu Kel-Antessar, dans un courrier en date du 2 avril 1987 adressé au Chef de l'Etat).

Au cours du XX^{ème} siècle, les politiques publiques ont donc progressivement fragilisé les relations au sein des groupes ethniques et transformé l'organisation sociale. Mais les événements récents qui ont affecté le nord du Mali, à savoir les grandes sécheresses et la rébellion touarègue, ont aussi fortement accéléré l'évolution des rapports sociaux intra et intercommunautaires.

1.3. Conséquences des sécheresses récurrentes

Les sécheresses qui ont frappé le Sahel en 1972-74 et en 1984-85 ont attiré pour la première fois l'attention du grand public sur cette région. Depuis lors, le couple « *désert et famine* » caractérise cette zone et fait partie de l'inconscient collectif (Grunewald, 1998).

Suite aux sécheresses, les pâturages ne se sont pas régénérés et les points d'eau sont venus à manquer (cf. figure 3-1). Bien qu'elles aient été tragiques pour les agriculteurs (manque d'eau), elles ont été dramatiques pour les pasteurs provoquant l'effondrement des systèmes d'élevage (perte des moyens de production). Ne pouvant plus les nourrir, les pasteurs ont vu une partie de leurs troupeaux périr (mortalité importante soit par inanition, ou par déshydratation) et ont décapitalisé massivement (vente). En 1973, on estime que la moitié du bétail malien aurait péri (Maïga, 1997) induisant le départ de 50 000 nomades du cercle de Goundam (Gallais, 1975 et Hamadoun, 1996). Certains groupes ont connu l'exil dans les camps de réfugiés (comme celui formé à Goundam, cf. chap.III, IV.1.) tandis que d'autres ont cherché la survie dans les villes.



Figure 3-1 : Troupeaux et attroupements au niveau des points d'eau

La première sécheresse a plus particulièrement touché les populations de l'Est (actuelle région de Kidal et Gao). En effet, **en 1973, le lac Faguibine a été peu touché** puisque les récoltes ont permis de sécuriser l'alimentation des hommes et du bétail (Cf. chap.II, II.2.4). **Par contre, la sécheresse de 1984-85 a été doublement catastrophique.** D' une part, la crue du fleuve était très faible et **le lac n'a pu être cultivé** (Cf. chapII, II.2.5). D' autre part, les cheptels étaient déjà diminués et affaiblis et n' ont pas pu résister à ce deuxième événement climatique, **ainsi les animaux ont péri en masse.**

Aujourd'hui, les conséquences sont encore visibles dans le paysage agraire :

- Les effectifs des troupeaux restent faibles, en particulier ceux des bovins. Actuellement, **l'élevage dominant dans la zone du lac est celui de petits ruminants** (caprin et ovin) alors qu'il était mixte (bovin, ovin, caprin et asin) avant les sécheresses.
- Des puits taris ont été laissés à l'abandon, les conditions d'accessibilité et d'exhaure de l'eau se sont donc fortement dégradées dans la zone.
- Avec le retour massif des nomades qui avaient fui, on observe **une vague de sédentarisation** spontanée à travers l'installation de ces populations appauvries aux abords des villages et des villes (émergence de nombreux campements, essentiellement sur la rive Nord). Par ailleurs, ces nomades reviennent souvent avec un savoir-faire, la maîtrise d'une nouvelle technologie et avec un capital, qu'ils entendent utiliser essentiellement dans l'agriculture et non dans l'élevage. Ainsi, **des pasteurs investissent peu à peu dans l'agriculture**. Certains deviennent métayers, les autres reviennent exploiter leur terre qu'ils avait laissée en métayage à leur ancien captif.

En plus des conséquences directes, les sécheresses ont été révélatrices de la limite de l' adaptabilité du pastoralisme et de la mobilité face à de graves événements climatiques. Comme nous le verrons par la suite, cette faiblesse a conduit à la multiplication des projets de sédentarisation des communautés nomades.

1.4. Le conflit armé de 1991-96

Au sortir des sécheresses, les systèmes d' élevage sont en partie détruits et les populations nomades appauvries. Dans l'ensemble des trois régions (Tombouctou, Kidal et Gao), l' Etat malien et les ONGs tentent de réagir en créant des camps de réfugiés où l' aide alimentaire est distribuée. Par ailleurs, des possibilités d' installation dans des villages sédentaires sont offertes aux réfugiés avec un appui à la pratique de l' agriculture. Mais pour certains Touaregs! **l'avenir qui est proposé via la sédentarisation ne leur semble pas viable (culturellement et économiquement)**. Beaucoup partent alors en migration vers l' Algérie et la Libye où ils se retrouvent soldats de la Légion Islamique. Finalement, une majorité d'émigrés touaregs reviennent au Mali avec une formation militaire.

Depuis l' indépendance jusqu' en 1990, les Touaregs du Mali ne se sont jamais sentis intégrés à la vie institutionnelle et politique. Ils leur semblent que leurs besoins et leurs difficultés ont toujours été ignorés. Ce désaccord avec l' Etat est donc en partie à l' origine des premiers affrontements à Ménaka en 1990 (région de Gao). Le conflit se prolonge jusqu' en 1996 mais il est marqué par une succession de trêves et de reprises de combats (cf. annexe 3). Il est très étendu géographiquement et concerne le Mali, la Mauritanie et le Niger. Il a causé, au Mali, la mort de 2 000 civils et le déplacement de 100 000 réfugiés touaregs (PNUD, 1999).

Même si l' ensemble de la population du Nord Mali et des Tamacheqs (Touaregs et *Eklans*) ne se s'est pas rattaché à la cause touarègue, **ces affrontements et déplacements de population remettent en cause l' ordre social établi et les complémentarités économiques entre nomades et sédentaires**.

Le cercle de Goundam a été une des régions les plus affectées par les conflits, toute la population du Faguibine a été évacuée vers les camps de réfugiés. En effet, les **communautés maures et touarègues blanches partent en Mauritanie** dès 1991, où elles seront recueillies dans des camps de réfugiés et prises en charge par le HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés), le CSA



Figure 3-2 : Rapatriement des réfugiés touaregs (source : GTZ)

(Commissariat à la Sécurité Alimentaire, organisme mauritanien) et ECHO (European Community Humanitarian Office) (cf. figure 3-2). **Les communautés tamachèques noires (Eklans) et sonraïes**, quant à elles, **fuiant vers les centres urbains** de la vallée du Niger, vers Goundam, Niafunké, Mopti.

Ces populations ont donc connu l'exil et l'urgence des camps de réfugiés. Elles ont donc été exposées aux pratiques des agences humanitaires⁷¹, avec les aspects positifs et négatifs que cela suppose (Grunewald, 1998). Ensuite, à partir de 1996, avec la consolidation de la paix, le HCR et la GTZ aident au retour des populations réfugiées.

Déjà en perte d'identité, les réfugiés supportent difficilement leur condition « d'assistés ». **A leur exil et sédentarisation « forcée » font écho des transformations profondes des rapports qu'entretiennent les Touaregs, avec leurs anciens captifs (Eklans) et avec les Sonraïes.**

Conclusion

Ainsi, après les politiques publiques coloniales et nationales, la rébellion vient déstabiliser un peu plus la société multi-ethnique du lac Faguibine. Dans ce climat social encore tendu, les conflits intercommunautaires pour les ressources fondères, agricoles, pastorales et hydrauliques peuvent vite s'exacerber. Cependant, c'est précisément dans ce contexte qu'une gestion des ressources naturelles satisfaisante pour l'ensemble de la population locale doit être pensée et mise en œuvre.

1.5. La décentralisation : Une réponse politique à l'instabilité de la région ?

Suite à la rébellion, les insurgés qui se réclament de la communauté touarègue exigent la reconnaissance des spécificités de leur peuple par une plus grande autonomie pour leurs régions. Ils proposent alors le fédéralisme comme solution mais des négociations avec le gouvernement aboutissent à **la signature d'un accord de paix qui sauvegarde la forme unitaire de l'Etat tout en consacrant un statut particulier aux régions du Nord.**

Du 29 au 12 août 1991, la conférence nationale opte pour le principe de la décentralisation administrative en présence des administrateurs territoriaux en poste ou en retraite, des associations régionales ou locales de développement, des notabilités coutumières, des représentants de la rébellion, etc. La décentralisation est consacrée dans la nouvelle constitution et adoptée par référendum le 15 janvier 1992, à travers deux séries de dispositions :

- Le principe de **la libre administration** : les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi ;
- Et l'institution d'un Haut Conseil des Collectivités Locales qui fonctionne comme une seconde chambre du parlement avec des prérogatives particulières dans le domaine de la décentralisation et du développement local.

Entre temps, les négociations avec les rebelles sur les concessions territoriales et la paix aboutissent à la signature du Pacte National (11 avril 1992). **L'accord réaffirme la forme unitaire de l'Etat, mais prévoit pour les régions du Nord un statut particulier**, avec plus d'autonomie que les autres collectivités de la république pour certaines questions⁷².

Ainsi, dès 1993, sont promulgués **les lois et les décrets d'application de la décentralisation**. Ils constituent la structure législative et réglementaire de l'organisation administrative et territoriale du Mali actuel.

⁷¹ La première intervention de grande envergure : en mars 1992, des ONG médicales (MDM et MSF) interviennent en urgence car la situation médicale est alors très précaire (épidémie de rougeole).

⁷² Le statut particulier signifie simplement que la décentralisation devait commencer par le Nord pour ensuite se généraliser à l'ensemble du territoire malien (Maïga, 1997).

La décentralisation, assurant aux communautés rurales et urbaines des pouvoirs très importants d'autoadministration, d'autogestion et d'autopromotion, semble alors répondre aux revendications fondamentales des rebelles. Elle définit une plus grande déconcentration du pouvoir en faveur des régions du Nord par rapport au pouvoir central.

Cependant, aujourd'hui, la décentralisation ne semble pas avoir résolu tous les problèmes et posent de nombreuses questions (cf. chap. IV., l.). Ne serait-elle pas « la nouvelle solution » pour répondre aux problèmes d'unité au sein d'une nation ? Ou encore une conséquence de la pression des bailleurs qui prônent une bonne gouvernance et s'obstinent à tester des modèles préfabriqués dans des pays où il n'y a rien à décentraliser si ce n'est qu'une administration malade. « *La décentralisation n'est ni bonne, ni mauvaise, c'est un processus, mais qui ne garantit certainement pas le bien-être des citoyens des pays pauvres si on le conçoit à leur place.* » (Kamil, 2003).

Conclusion

Ainsi, l'organisation de la société vivant autour du lac Faguibine a été modifiée par des politiques publiques aux objectifs divers et parfois contradictoires. Les conventions ont conforté certaines puissances locales puis les réformes agraires ont tenté d'équilibrer les rapports sociaux tout en modifiant à chaque fois les règles d'accès aux ressources naturelles. La sécheresse et la rébellion ont continué à aggraver la situation et à appauvrir les populations. Maintenant, comment s'organise la société ? Comment ont réellement évolué les rapports sociaux intra et inter-communautaires ? Comment ces changements influencent l'accès et la gestion des ressources naturelles et plus particulièrement l'accès au foncier ?

II. Changements dans les rapports sociaux et dans la répartition des moyens de production

Ce sont principalement l'exode des populations locales à travers le continent africain et le regroupement des réfugiés dans des camps qui ont modifié l'organisation des populations locales sonraïes et tamachèques.

II.1. La dégradation des rapports de confiance et entraide

Au sein des camps de réfugiés, des familles nobles, aussi bien touarègues que sonraïes, vivent des situations humiliantes (perte des avantages dus à leur caste) qui aggravent la tendance à l'effritement de leur statut et de leur pouvoir. Les rapports de dépendance ou de domination qui les liaient à leurs tributaires ont alors progressivement disparu et les modes de vie ont profondément changé. Par exemple, dans les campements les femmes touarègues s'occupent des travaux domestiques, de la fabrication du beurre et des petits ruminants.

De plus, les liens de solidarité se relâchent, **le sentiment d'appartenance à un groupe lignager ou tribal perd de l'importance, et chaque entité familiale tend à devenir autonome dans ses rapports sociaux et sa capacité de production économique** (Boilley, 1996). La communauté n'est plus le centre de l'organisation comme auparavant. D'ailleurs, la réforme agraire a « anéanti » les pouvoirs des chefferies de terre traditionnelles (rapports *lasal-gandakoy*, et chef de *débé*-chef de fraction) remplaçant la maîtrise communautaire du foncier par la maîtrise individuelle.

II.1.1. **Au sein de la communauté tamachèque : le système d'entraide est fragilisé**

Les systèmes d'aide et d'entraide qui existent aujourd'hui parviennent très difficilement à réduire les inégalités. L'écart n'arrête pas de s'accroître entre les gens les plus aisés (propriétaires de gros cheptel, plusieurs centaines de têtes, qui font exploiter leurs biens par d'autres) et les catégories défavorisées qui survivent au prix d'une dépendance accrue. En outre, il semble que la précarité

actuelle rend plus difficile et aléatoire l'enrichissement des familles. On constate aussi que **les familles aisées redistribuent moins facilement leurs richesses**. « *Les riches d'autrefois ne connaissaient pas la misère donc ils osaient donner. Celui d'aujourd'hui connaît bien la misère, il est riche dans la misère et lui n'est pas habitué à donner. Il n'ose pas donner, il n'a pas le cœur à cela car il a été élevé dans un contexte de misère* » (parole d'un Touareg cité par Touré, 2002).

L'anthropologue Laurence Touré (2002) observe d'ailleurs que l'entraide n'est pratiquée aujourd'hui dans la zone que sous forme d'obligation familiale, elle obéit au principe de réciprocité en direction des parents. **La pauvreté étant un tabou dans la société touarègue**, l'aide est toujours proposée au sein de la parentèle pour éviter que l'impécuniosité d'un des membres de la famille ne soit révélée au grand jour.

« *On peut avoir honte de sa pauvreté. Il y a des pauvres qui ne demanderont jamais un service à un riche parce qu'ils ne veulent pas que certaines personnes le sachent. Même si tu dois passer cinq nuits sans manger* » (parole d'un Touareg cité par Touré, 2002).

11.1.2. La fracture sociale inter et intracommunautaire : une conséquence des années difficiles

Au cours des derniers décennies, les deux communautés touarègues et *eklans* se sont retrouvées dans des « camps » opposés. Cette situation a profondément **modifié les conditions d'échanges économiques, politiques et sociaux** qui pré-existaient (échange de lait contre des céréales entre éleveurs et agriculteurs, cadeaux et entraide entre maîtres et captifs). Par exemple, aujourd'hui les *Eklans* ne profitent plus du lait de leurs anciens maîtres et ces derniers souffrent d'une surcharge de travail.

De même entre les nomades et les sédentaires, une certaine méfiance persiste. Les Sonraïs confient plus difficilement leurs animaux aux Tamacheqs Blancs ou Noirs car ces derniers « volent » les jeunes animaux. Le travail du berger est de moins en moins reconnu et **les relations de complémentarité entre nomades et sédentaires en pâtissent**. « *Aujourd'hui, il vaut mieux ne pas confier tes animaux aux Tamacheqs, car il y a du vol... Ce sont les sédentaires qui possèdent les animaux et qui les confient aux éleveurs. Ils doivent alors aller les voir, mais les Sonraïs ne connaissent rien aux animaux. Alors les Tamacheqs cachent des animaux.* » (Propriétaire sonraï d'animaux, 09/08/03).

11.1.3. Jusqu'à une inversion de certains rapports sociaux

Nous avons également observé certaines inversions de rapports sociaux suite aux réformes agraires. Les classes sociales qui étaient jadis sous la domination d'une classe supérieure se retrouvent aujourd'hui dans une position de force par rapport à leurs anciens maîtres. Par exemple, certaines familles d'anciens captifs sont devenues propriétaires et ont pu investir progressivement dans les animaux.

Parallèlement, les Tamacheqs Blancs déjà appauvris avant la rébellion sont souvent revenus démunis des camps de réfugiés. Certains très attachés à leur mode de vie nomade sont devenus bergers travaillant pour d'autres propriétaires d'animaux (et parfois même ces propriétaires sont des *Eklans*). Ainsi, alors que certains Tamacheqs Blancs décapitalisent, certains Tamacheqs Noirs (*Eklans*) ont profité de la crise du Nord Mali pour s'enrichir.

11.2. Déséquilibre dans la mobilisation des moyens de production à l'origine de l'évolution des relations de métayage

Les conséquences de la dégradation des rapports sociaux sont également visibles dans l'évolution des règles foncières. Depuis la réforme, même si elle n'a pas été équitable, les inégalités foncières ne portent plus sur une distinction ethnique mais sur une autre dynamique.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre II, le lac a déjà connu de nombreuses phases de remplissage et d'assèchement. Dans ce cas, le *farika jamna*, mode de tenure héritée de l'histoire, peut également être considéré comme une adaptation à la variabilité du plan d'eau. En effet, lorsque les populations de l'ouest du lac n'ont plus de terres arables (crue trop faible), elles vont demander

des parcelles en métayage à l'est du lac (vers Toucabangou, Bintagoungou, Essakane et Zuera). Emerge alors **une importante population métayère qui se déplace au gré des crues et se fixe temporairement près des terres cultivables**. Aujourd'hui, on observe nettement **la délocalisation et la diminution du foncier cultivable**, qui se retrouve donc concentré dans les mains de quelques propriétaires terriens des villages comme Bintagoungou ou Zuera. **L'assèchement du lac Faguibine est donc à l'origine d'un déséquilibre entre terre et force de travail**.

Au cours de nos entretiens, nous avons essayé de **comprendre comment les modalités de partage ont évolué vers un durcissement des règles** qui régissent aujourd'hui la relation de *farika jamna*. Ce mode de tenure étant à la base du fonctionnement du système agraire, il est impératif d'en comprendre l'évolution et les enjeux pour mettre en œuvre des projets de développement. Nous avons pu distinguer trois types de relations de métayage selon différentes modalités de partage.

11.2.1. Le « *farika jamna* » basé sur une relation « féodale »

Cette première forme de métayage, très minoritaire aujourd'hui, est fondée sur la hiérarchisation sociale antérieure. Elle concerne souvent un ancien captif et son maître (*Eklan-Touareg* ou *Bania-Sonraï*). Basée sur des relations anciennes et entretenues, la confiance entre les deux parties est de mise. Les rapports les unissant se sont peu détériorés malgré les événements de ces dernières années et ont peu évolués. Ainsi, le propriétaire n'assiste pas au partage et ne surveille pas la part récoltée.

Le partage porte uniquement sur les cultures céréalières, ainsi le métayer, qui cultive du grain (maïs, sorgho) mais aussi d'autres cultures (gombo, niébé, patate douce, arachide, coton, etc.), conserve une part du grain et l'ensemble des autres récoltes. Cette partition, qui reste donc avantageuse pour lui, existe sous deux modalités : soit un partage de la parcelle au moment de la récolte⁷³, soit un partage à la mesure après la récolte⁷⁴ (cf. ci-dessous, figure 3-3).

Figure 3-3 : Modalités de partage du « *farika jamna* »

	Part revenant au Métayer	Part revenant au Propriétaire	Nouvelles sommations exigées au métayer
Partage de la parcelle de céréales	3/5	2/5	+ don non systématique d'une partie de la récolte
Partage à la mesure de la récolte céréalière	3/5 ou 1/2	2/5 ou 1/2	des autres cultures (gombo, niébé, etc.) + don de cadeaux

Depuis les dernières décennies, cette relation se dégrade et devient de moins en moins avantageuse pour les cultivateurs qui doivent faire toujours plus de concessions et de cadeaux au propriétaire terrien pour conserver leur « primauté » sur cette terre.

11.2.2. La diminution du plan d'eau et l'émergence de relations de métayage entre villages

Aujourd'hui, la population des communes de l'ouest du lac sont contraintes à demander des terres aux communes de l'est. Cette forme de métayage entre villages est très fréquente. Les relations qui unissent les deux parties sont nouvelles. Nous remarquons qu'elles sont souvent établies entre deux parents éloignés.

⁷³ Avant la récolte, le propriétaire vient tracer une limite sur la parcelle de céréales. Une surface lui revient (2/5) et l'autre est réservée au métayer (3/5). L'avantage de cette pratique pour le propriétaire est qu'il vérifie l'état du rendement au champ et peut ainsi surveiller la récolte dans la globalité.

⁷⁴ La mesure traditionnellement utilisée est le *sawal*, qui correspond à 4 kg.

Figure 3-4 : Modalités de partage du métayage entre villages

	<i>Part revenant au Métayer</i>	<i>Part revenant au Propriétaire</i>	<i>Autres sommes exigées au métayer</i>
Partage de la parcelle céréalière	1/2	1/2	+ don systématique d'une partie de la récolte des autres cultures (gombo, niébé, etc.) + don de cadeaux

En théorie, le partage ne porte que sur les céréales, conformément à l'ancienne norme, mais les enquêtes ont montré qu'une partie des autres produits récoltés est systématiquement donnée au propriétaire « en remerciement et reconnaissance ». La partition de la récolte (50%-50%) et les obligations sont devenues avantageuses pour le propriétaire en comparaison au système précédent (cf. ci-dessus figure 3-4). Par ailleurs, le partage se fait très souvent en délimitant la parcelle, ce qui traduit une certaine méfiance de la part des propriétaires.

Remarque : Nous observons le phénomène inverse de celui rencontré dans les oasis du Maroc⁷⁵ où les *Khamès* (qui correspondent aux anciens captifs des sociétés tamachèques et sonraïes) peuvent exercer une pression de plus en plus importante sur les propriétaires qui ne maîtrisent pas le savoir-faire agricole et qui manquent de main d'œuvre pour s'occuper des palmeraies (exode rural massif). Contrairement au Maroc, les métayers du lac Faguibine ne peuvent renégocier leur part de la récolte et sont de plus en plus pénalisés par ce mode de tenure.

II.2.3. Une relation de métayage durcie par la forte concurrence pour la terre

Cette dernière forme de métayage ne porte souvent que sur l'exploitation d'une parcelle pour une campagne. Le propriétaire est comme un bailleur de terre ou un gérant, il contrôle la culture pratiquée et la récolte. Il assiste ou opère lui-même le partage (partition 50%-50% de la superficie). C'est dans ces situations, actuellement très courantes dans les villages de Zuera, Mboss et Bintagoungou où le foncier cultivable et la « masse métayère » sont concentrés, que le partage se durcit pour le métayer. Il porte sur toutes les cultures pratiquées sur la parcelle (céréales, gombo, coton, niébé, etc.). Il devient de plus en plus défavorable pour le métayer alors que ce dernier a déjà beaucoup de difficultés à trouver une superficie cultivable suffisante pour subvenir à ses besoins. En outre, des cadeaux conséquents (une ou deux bêtes) sont exigés au métayer afin de se garantir le renouvellement du contrat à la campagne suivante.

Figure 3-5 : Modalités de partage du métayage à concurrence forte pour la terre

	<i>Part revenant au Métayer</i>	<i>Part revenant au Propriétaire</i>	<i>Autres sommes exigées au métayer</i>
Partage de la parcelle entière	1/2	1/2	+ don systématique de cadeaux

⁷⁵ Stage collectif effectué en mars 2003 au cours duquel nous avons étudié les possibilités de développement de quatre oasis dans la région de Tata (Jouve et Sourisseau, 2003).

« Chaque année je dois renégocier avec le propriétaire, je change souvent de propriétaires. Ce ne sont pas des gens de la famille. [...] Mais la surface, elle ne suffit pas à nourrir la famille. Pendant la période de soudure, je dois prendre des crédits » (cultivateur-métayer de Mbouna, 07/08/03).

Le métayage, sous cette dernière forme, n'assure aucune sécurité foncière à l'exploitant et l'oblige à multiplier les cadeaux aux propriétaires pour obtenir une terre.

Dans certains villages, la terre est tellement demandée que les propriétaires font jouer la concurrence entre les métayers : « celui qui offre le plus beau cadeau, c'est à dire le plus cher, il obtient la terre » (agriculteur-métayer de Tin Aïcha, 22/08/03). L'accès à la terre se monétarise peu à peu, de l'argent est échangé mais les règles de partage de la récolte sont toujours de rigueur. La partie de la population la plus pauvre connaît alors de nombreuses difficultés pour obtenir une parcelle.

11.2.4. Jusqu'au morcellement et redécoupage du parcellaire

Outre les modalités de partage, la division du parcellaire a aussi changé. Actuellement, les parcelles sont découpées traditionnellement en *somboys* puis redécoupées en longueur pour que le maximum d'exploitants puissent en recevoir (cf. figure 3-6). Les surfaces sont bien évidemment très réduites et la longueur donnée est fonction de l'argent ou du cadeau offert au propriétaire. « La longueur laissée par le propriétaire varie selon la valeur du cadeau, il faut environ 10 000 F Cfa pour 100 m de longueur et 20 somboys de largeur »⁷⁶ (cultivateur-métayer de Tin Aïcha, 22/08/03).

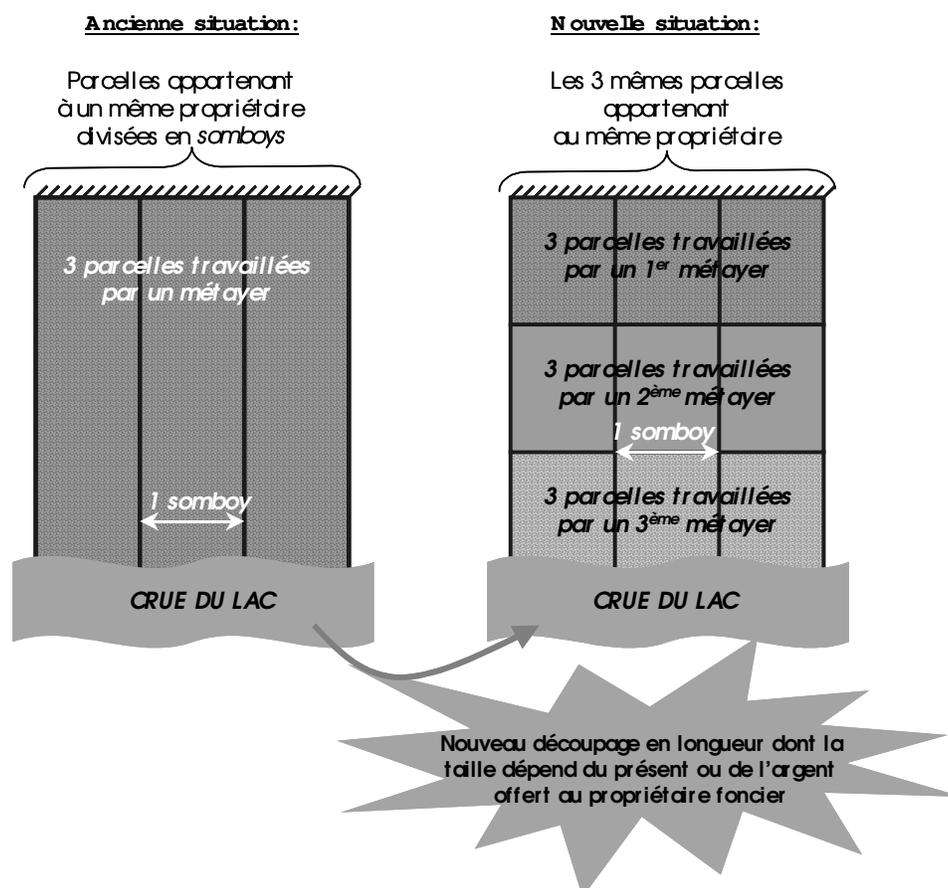


Figure 3-6 : Evolution du découpage du foncier de métayage au lac Faguibine

⁷⁶ Soit environ 25 000 F Cfa/ha, soit 38 Euros/ ha.

Comme l'a analysé Idiart en 1961, le métayage originel ne sous-entend pas la même signification dans tous les villages. Dans les systèmes fonciers sonraïs, la relation de métayage était réservée aux étrangers du village qui réclamaient une terre. Il marquait alors l'intérieur et l'extérieur du village, comme à Bintagoungou. Par contre, chez les Kel-Antessars, cette relation de métayage était complètement intégrée au système de solidarité tribale, elle reflétait la hiérarchie maîtres-serviteurs.

Ainsi, l'amplification du métayage liée à l'assèchement du lac et les confrontations de ces différentes définitions en ont profondément modifié la signification et les partages. Aujourd'hui, les règles deviennent si dures que le métayage ne peut plus être considéré comme une forme de solidarité ou d'accueil de l'étranger.

Conclusion

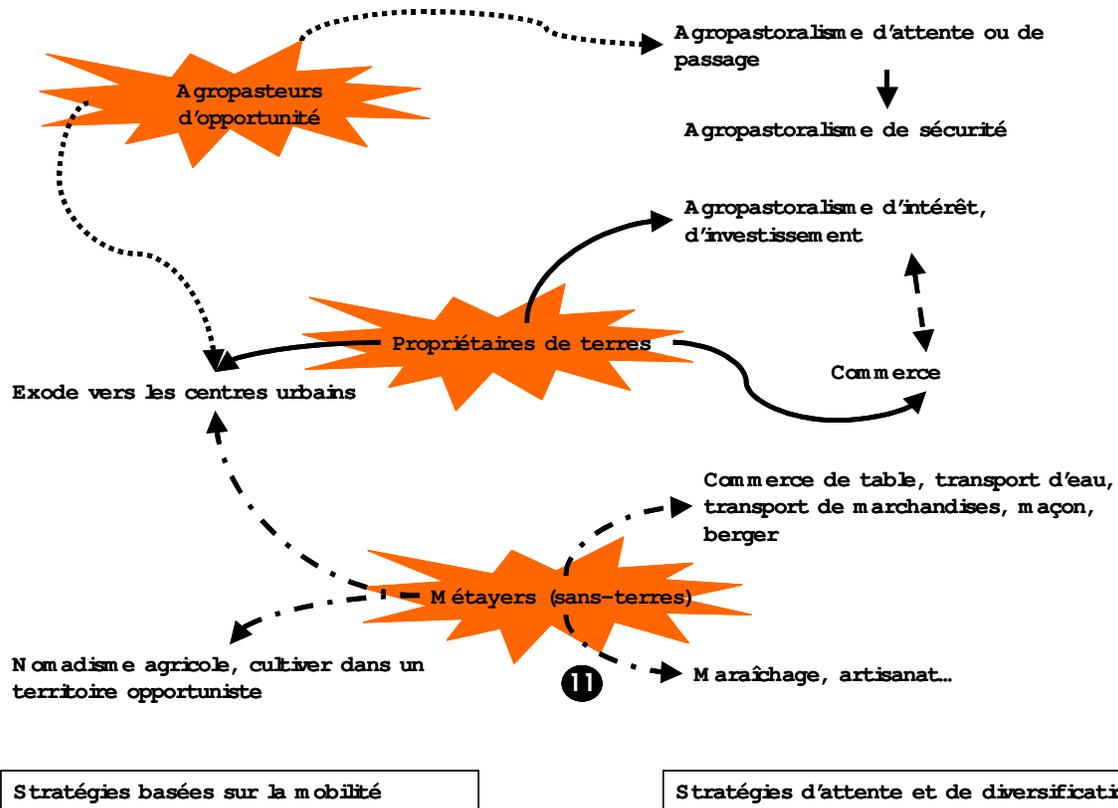
Le lourd bilan des dernières décennies fait apparaître de nombreux et profonds bouleversements sociaux, qui sont primordiaux à comprendre avant de mettre en œuvre des projets de développement.

Le problème de l'accès à la terre autour du lac Faguibine et plus spécifiquement les problèmes liés à la relation de métayage sont capitaux. Cette conclusion peut paraître banale puisque le métayage a toujours été incriminé par les différents intervenants extérieurs dans la zone. Mais l'histoire des modes de mise en valeur du lac nous a démontré que le *farika jamna* était relativement bien adapté à la variabilité hydraulique du milieu ainsi qu'à l'organisation sociale hiérarchisée. Aujourd'hui en revanche, le métayage n'est plus aussi intéressant pour le cultivateur. La situation devient fortement inégalitaire et abusive pour la partie la plus pauvre de la population qui n'est plus constituée uniquement des éleveurs ayant perdu leurs animaux pendant les sécheresses, mais également des agriculteurs n'ayant plus de terres cultivables. Les populations « sans-terres » et « sans-bétail » connaissent de plus en plus de difficultés pour accéder à une surface leur permettant de vivre.

La plupart des projets de développement organisent leurs actions autour de la notion de « populations cibles » (terme discutable) comme les Touaregs réfugiés, les femmes ou les enfants. Aujourd'hui les populations concernées par les projets sont à repenser sur la base des récentes stratégies des différents groupes sociaux, mais également en lien avec les expériences et impacts des interventions d'urgence et de développement des dernières décennies.

III. Stratégies de survie des populations locales

Dans cette zone, les stratégies des populations ont évolué au cours du temps. Dans un premier temps, elles étaient basées sur la mobilité (pastoralisme et nomadisme agricole). Puis, à la suite des crises climatiques et politiques et en lien avec l'incitation des projets de développement, une partie de la population s'est tournée vers la sédentarisation. L'autre partie a opté pour deux nouvelles formes de mobilité : la migration ou l'exode.



Légende :

- : Éleveurs ayant perdu une part importante de leur cheptel. Ils ne peuvent plus continuer à se déplacer avec leurs animaux.
- : Éleveurs ayant des difficultés à reconstituer leur cheptel.
- : Éleveurs ayant perdu tous leurs animaux. Ils partent vers les centres urbains (ex. départ vers Tonka, commune du lac Oro, pour pratiquer le commerce).
- : Familles ayant des propriétés foncières exploitables ou non selon les années, mais qui préfèrent rester sur place pour attendre le retour de l'eau et « surveiller » leur patrimoine foncier. Elles investissent soit dans les animaux à différents degrés (embauche, confiage du troupeau, etc.), soit dans le commerce (). L'argent ainsi dégagé par l'une ou l'autre des activités permettant d'investir dans l'autre ().
- : Propriétaires fonciers ne pouvant plus assurer leur survie car leurs parcelles ne sont plus inondées. Départ total ou partiel de la famille.
- : Ces trois pratiques sont souvent combinées au cours de l'année, selon les disponibilités du calendrier culturel : Pour certains, départ saisonnier ou toute l'année pour trouver d'autres activités salariées (). Pour d'autres, le manque de terre dans le village d'origine des métayers les obligent à se déplacer vers les villages possédant des parcelles cultivables (). Et enfin, certains partent à la recherche de petits travaux salariés au sein des villages ().
- II : Activités principalement pratiquées par les femmes.

Figure 3-7 : Dynamiques des stratégies mises en œuvre par les populations locales

III.1. La mobilité : de l'exode temporaire au départ définitif

a. La mobilité, une stratégie traditionnelle de la gestion du risque

La mobilité est un des moyens traditionnels de gérer le risque et de **s'adapter aux fluctuations des ressources** offertes par le milieu. Elle **concerne les éleveurs comme les agriculteurs** mais à des échelles spatiales différentes. Nos enquêtes ont souligné de nombreux changements concernant particulièrement les objectifs et lieux recherchés.

Les mouvements transhumants sont de plus en plus rares à cause de la diminution du cheptel qui a contraint certains pasteurs à se sédentariser et d'autres à réduire la fréquence et l'ampleur des déplacements. En effet, la mobilité n'est possible qu'avec un capital animal important, une main d'œuvre familiale suffisante ainsi que des ressources naturelles importantes. Ils sont donc passés de la pratique de l'agriculture par opportunisme (agropastoralisme d'opportunité) à une situation d'attente combinant agriculture et élevage (agropastoralisme d'attente) (Bonfiglioli, 1990) (cf. chap. II, III.4.1. et figure 3-7, flèche 1). La mobilité n'est plus la principale stratégie des éleveurs autour du lac Faguibine, ils doivent également se diversifier et transformer leurs unités de production.

b. Un nomadisme agricole proche de l'exode temporaire...

Tandis que les populations pastorales ont énormément réduit leur rayon de parcours et ont tendance à se fixer, **la mobilité reste une des stratégies principales des cultivateurs**. Cette fois, elle est **saisonnnière** et fonction de la localisation des zones cultivables.

Par exemple, Bintagoungou et Zuera sont devenus les deux villages les plus attractifs du lac Faguibine, ils drainent de nombreux cultivateurs « sans-terres » à la recherche de parcelles en métayage (cf figure 3-7, flèche 9). Ils y viennent pour deux périodes : travaux de semis (mars-avril) et récoltes (juin et octobre). Ainsi, la partie la plus pauvre de la population poursuit la pratique du nomadisme agricole : les anciens captifs des Tamacheqs et des Sonraïs sont aujourd'hui les métayers des villages de l'ouest du lac (cf. carte 3-1).

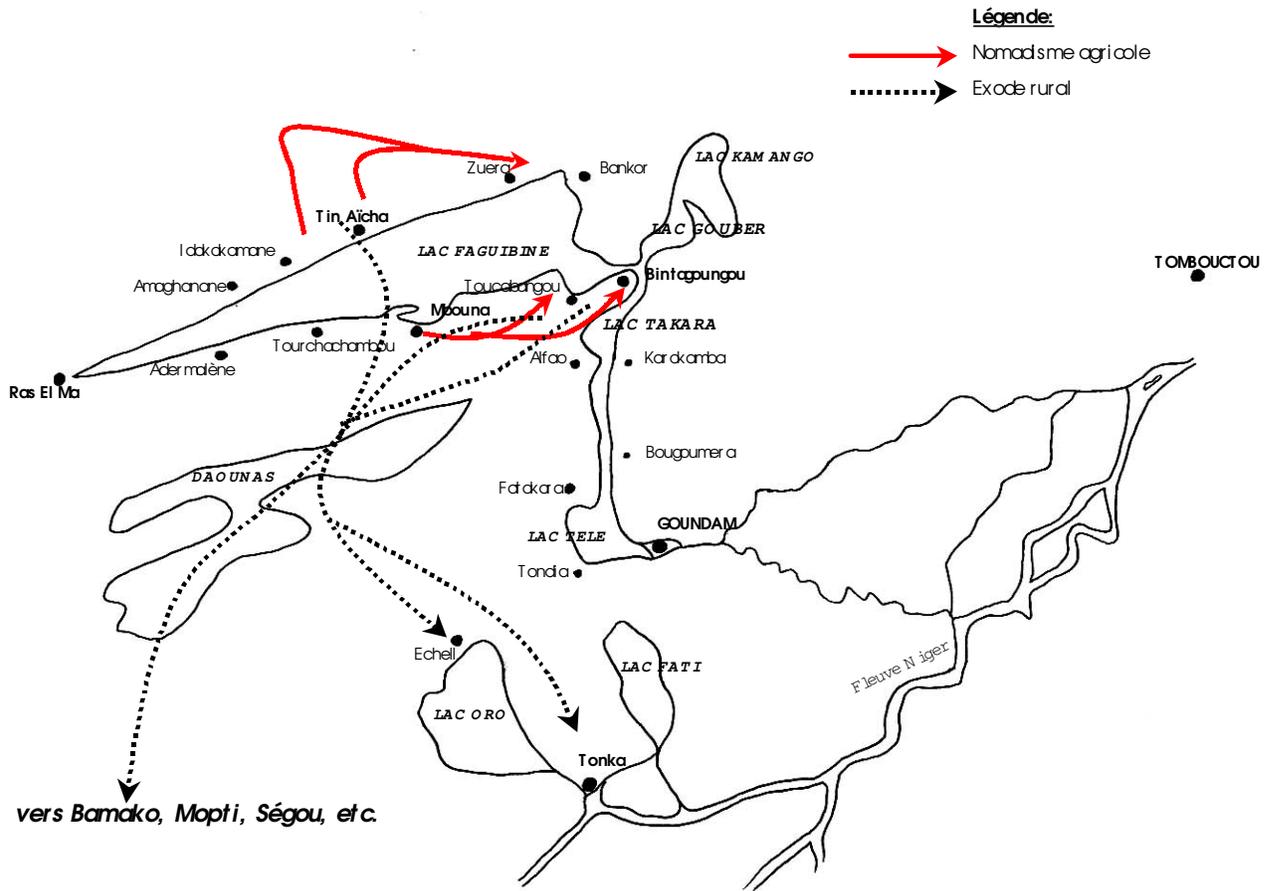
En outre, les habitants de Mbouna qui ne disposent plus de surfaces cultivables partent dans les communes du lac Oro (Echell ou Tonka) où ils deviennent majoritairement ouvriers agricoles (certains parviennent à travailler quelques *somboys* en métayage). Là encore, on observe un nomadisme agricole saisonnier ; ils se font engager pour les travaux de repiquage du riz et durant la récolte (juillet-août).

c. ...au départ définitif

Mais ces migrations sont parfois devenues définitives. **Dans les villages de l'est**, qui ont été les premiers touchés par l'assèchement du lac, **la population a presque totalement migrée**. Durant la fin des années 1970 et le début des années 1980, des villages de la rive Sud, comme Tinassani, Tama, Tindahamane, Tourchachambou et Adermalène, etc., ont été rapidement dépeuplés d'une part importante des familles. Le chef de village de Tinnassani estime que 70% de la population villageoise est partie durant cette période. Par ailleurs, il précise que « *depuis que les terres sont sèches, ce processus a commencé il y a plus de 20 ans, la population est partie au lac Oro et aussi à Mbouna, Toucabangou et Bintagoungou. C'est obligé. Il n'y a plus de quoi vivre ici donc il faut faire le farika jamna ailleurs. [...] Et tous les villages ont eu la même évolution. Maintenant, les gens qui restent ne font plus rien, la preuve, on est là, regardez-nous.* » (Chef du village de Tinassani, 13/08/03).

En effet, certains sont partis en ville (Léré, Bamako, etc.) pour y chercher du travail, d'autres sont venus dans les communes cultivables du Faguibine, mais la majorité s'est installée dans les communes du lac Oro (Echell, Tonka) **abandonnant leurs terres incultivables et leur maison** (cf. figure 3-8). Ces populations émigrées constituent une population de « sans-terres » vivant du métayage des parcelles du lac Oro et de petits travaux (cf. étude du stagiaire IPR-IFRA Drissa Coulibaly, 2003). **Les villages de l'est sont aujourd'hui presque vidés, seules les autorités**

locales demeurent. Ces zones souffrent de la désertification, l'avancée des dunes est rapide puisque leur progression n'est plus freinée par les activités humaines.



Carte 3-1: Flux de migration (nomadisme agricole et exode rural) au lac Faguibine

d. Une forme actuelle d'exode rural : des revenus d'origine urbaine.

Parallèlement à ces migrations, les jeunes des villages, pratiquement tous les garçons d'une famille, fuient ou sont envoyés par leur famille dans les grands centres urbains du pays (Bamako, Ségou, Mopti, etc.) voire même dans les pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Libye ou le Burkina Faso (cf. figure 3-7, flèches 3, 6 et 8). **Les activités pratiquées sont diverses, elles n'ont souvent pas de lien avec le monde rural.** Ces jeunes sont coursiers, tenanciers de petites boutiques ou distribuent le pain. **Les raisons de ces départs sont d'ordre économique :** manque de terres cultivables, recherche de travail pour les uns et



Figure 3-8 : Conséquences de l'exode rural, le village abandonné de Tourchachambou

pour d'autre l'anonymat des villes permet de se créer une nouvelle identité.

L'objectif premier qui est d'offrir **un revenu supplémentaire à la famille** restée dans le Nord est indéniable. La totalité des villages du Faguibine survivent grâce à cet argent. On peut considérer qu'il est aujourd'hui la première source du revenu familial. L'importance de cet argent peut être illustrée par son système de distribution parfaitement organisé. « *Chaque semaine à Bamako, il y a des gens du village qui retournent au village. A Bamako quand tu reviens au village tout le monde le sait, alors on te donne de l'argent à remonter pour les familles. Samedi, je suis venu avec un million de Francs Cfa* » (jeune migrant originaire de Mbouna commerçant à Bamako, 08/08/03).

Malgré les revenus qu'elles engendrent, ces migrations temporaires, périodiques ou pendulaires posent de graves problèmes dans la région. En effet, dans les villages de départ, on constate **un manque de bras valides auquel s'ajoute l'éclatement des villages**. A l'inverse dans les localités d'accueil (Bintagoungou, Tonka, Goundam, etc.), les arrivants constituent **une main d'œuvre abondante et souvent bon marché mais leur insertion sociale pose problème**, en particulier au sujet de la concurrence pour la terre rendue déloyale par les sommations exigées par les propriétaires fonciers (cf. chap. III, II.2.3.)

III.2. Les stratégies d'attente et de diversification

a. Fixation et diversification : une stratégie qui s'impose à la majorité des groupes pastoraux

La diminution du cheptel a conduit les groupes pastoraux à interrompre leurs déplacements saisonniers et à se sédentariser près des surfaces cultivables. La pratique de l'agriculture devient un moyen pour survivre, on parle d'**agropastoralisme d'attente** qui est vécu comme une situation de transition (cf. chap. II, III.4.1.b., et figure 3-7, flèche 1). Cependant, face aux difficultés à reconstituer le troupeau, **les éleveurs demeurent dans une stratégie d'agropastoralisme de sécurité**. Cette situation devient permanente et stable (cf. figure 3-7, flèche 2). **Les techniques d'élevage sont alors modifiées** avec « *un engouement progressif pour les petits ruminants* » (Bonfiglioli, 1990) qui sont plus faciles à élever dans un contexte sédentaire. De même, les modalités de la mobilité pastorale se simplifient.

Cependant, ce processus, pour être viable, exige des conditions particulières : les terres agricoles doivent être cultivables et la main d'œuvre familiale disponible (ce qui n'est pas toujours le cas avec l'important exode rural qui touche la région). Cette fixation pose aussi d'autres problèmes : les éleveurs prendront-ils la décision de repartir en brousse en cas de nouvelle sécheresse malgré leur investissement dans des activités économiques et des animaux de bât ?

b. Dans l'attente du retour de l'eau : diversifier les activités

Parallèlement, certains agriculteurs les plus riches (souvent les propriétaires de terre) et des commerçants investissent dans le bétail selon leurs capacités : **agropastoralisme d'investissement, d'intérêt ou de reconversion** (cf. chap. II, III.4.3., et figure 3-7, flèches 4 et 7).

Cependant, l'élevage ne constitue pas le seul et unique investissement stratégiquement choisi par les agriculteurs. Les familles aisées optent également pour des **nouvelles activités**, particulièrement rentables, **telles que le commerce ou le transport** (achat de véhicule pour les foires) avec l'aide de l'argent envoyé par les migrants (cf. figure 3-7, flèches 5, 10 et 11). Certaines familles moins aisées investissent de manière saisonnière (pendant la saison sèche) dans le « commerce de table »⁷⁷, tout en maintenant le métayage ou en offrant sa main d'œuvre pendant la saison de culture.

Par ailleurs, dans l'ensemble de la zone, **les femmes** des différentes catégories sociales **diversifient aussi leurs activités au sein d'associations villageoises créées par des ONGs** : filage du coton, fabrication de charbon de bois, artisanat (travail du cuir et vannerie). **L'activité la**

⁷⁷ Petit commerce basé sur la vente de quelques produits essentiels : du thé, des cigarettes, des arachides, etc.

plus répandue est le maraîchage, préconisée et appuyée par les ONGs (cf. IV.3.2.), puisqu'elle permet de sécuriser les revenus familiaux. Comme dans beaucoup de projets de maraîchage en Afrique de l'Ouest, les femmes se rassemblent en association, demandent une parcelle à proximité du village à un propriétaire foncier, puis l'ONG organise et finance le creusement d'un puit sur cette parcelle.



Figure 3-9 : Diversification des activités, artisanat, transporteurs, manœuvre pour l' exhaure et le transport de l' eau

Les familles « sans-terres » qui décident de rester dans la zone cherchent à travailler comme **bergers, main d'œuvre pour l'exhaure de l'eau, maçons ou comme transporteurs avec des ânes de bat**, etc. (cf. figure 3-9). Ces familles, souvent descendantes des castes serviles et parfois étrangères au village, ne bénéficient pas d'une représentation sociale efficace dans la politique locale. Elles sont alors pratiquement **toutes exclues des projets de développement** (associations de maraîchage, alphabétisation, etc.). Les femmes ne pouvant pas s'intégrer dans les associations féminines de maraîchage n'ont alors que la cueillette et la vente locale d'herbes fourragères comme revenu supplémentaire.

Conclusion

L'étude des différentes stratégies locales souligne l'un des principaux enjeux de la région : assurer des revenus suffisants et sécurisés pour les populations qui restent vivre et travailler dans la zone.

Les pasteurs qui se sont sédentarisés autour du lac Faguibine pratiquent une nouvelle forme d'élevage, l'élevage sédentaire ; leurs modes traditionnels de gestion des troupeaux ne sont donc plus adaptés aux nouvelles conditions de production. Ce phénomène de sédentarisation concerne les familles qui n'ont plus les moyens de poursuivre les transhumances. Alors, il est nécessaire de sécuriser la mobilité des pasteurs qui demeurent en brousse afin de leur donner le choix entre nomadisme et sédentarité. D'un autre côté, les familles sédentaires investissent dans les animaux et diversifient leurs troupeaux. On constate donc aisément que l'élevage villageois ou semi-sédentaire constitue un enjeu nouveau. En outre, aujourd'hui, la seule alternative agricole à la culture de décrue est le maraîchage, qui permet la valorisation des zones desséchées du lac. Ainsi, afin d'accompagner les populations locales tamachèques et sonraïes, trois axes de développement sont alors envisageables : la sécurisation de la transhumance, l'appui à l'élevage dans les différents types de pastoralisme et d'agropastoralisme, et l'amélioration de la productivité du maraîchage encore très faible.

Cette analyse montre aussi que l'ONG VSF devra porter attention à ne pas négliger deux groupes souvent socialement isolés et en situation très précaire : les éleveurs nomades ayant des petits cheptels peu productifs pratiquant le pastoralisme ou l'agropastoralisme d'opportunité ainsi que les cultivateurs « sans-terres » négociant des conditions de métayage inéquitables. De plus, il faut noter que même si ces deux groupes sont majoritairement constitués d'anciens captifs à la fois des Sonraïes et des Tamacheqs, il n'y a plus de correspondance exacte entre les activités et la hiérarchie